

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL099-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20191112-DEL099-19-DE
Date de télétransmission : 15/11/2019
Date de réception préfecture : 15/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 6 novembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA
et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-GENTON,
J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Gisèle LE CLOAREC, en date du 7 novembre 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 7 novembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BAH Rahim
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSEY Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges
M. PERRIER Yves
M^{me} ROULAND Chloé

MONSIEUR PAUL BERTHOLLET A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité social du personnel de la ville de Gières.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations, propose des aides et des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse chaque année une subvention.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement de 23 750 € au comité social du personnel,
- de dire que les crédits seront inscrits sur le budget 2019.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 12 novembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.